

COMPTE RENDU DE LA 47^{ème} SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{er} MARS 2007

Le 1^{er} mars 2007 sur convocation régulière du Maire en date du 23 février 2007, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h30.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de

Monsieur TROSSAT Jean pouvoir à Monsieur SOMMER
Madame VILLECOURT Christine pouvoir à M. MUNNIER
Madame RECEVEUR-MARCHAL pouvoir à Madame COUR
Madame PEREIRA Sandrine pouvoir à Madame JACQUEMAIN
Monsieur PERNIN Laurent
Madame SASSATELLI Hélène
Monsieur MANSOUR Abdelhafid
Monsieur JUIF Pierre

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, Madame QUAIN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire :

- demande une minute de silence en l'hommage de Monsieur BRIQUEZ récemment décédé.

Approbation du compte rendu de la séance du 7 février 2007

Madame GUICHON :

- remarque à la page 4 du compte rendu : ce n'est pas une demande qu'elle a formulée mais une affirmation.

Monsieur CUGNEZ :

- à la page 9 du compte rendu, il faut modifier : « demande pourquoi le marchand de journaux et le marchand de tabac avaient un loyer moins élevé que le boucher alors que les commerces sont de mêmes surfaces. »
- précise à la page 15 que l'opposition ne participe pas au vote à moins que Monsieur le Maire décide de faire entrer une personne de l'opposition au Comité Technique Paritaire.

Monsieur GRILLON :

- demande comment la modification du compte rendu sera formalisée.

Monsieur le Maire :

- assure que les corrections demandées seront faites, à l’affichage également.

L’assemblée adopte à l’unanimité, le compte rendu de la 46^{ème} séance du Conseil Municipal du 7 février 2007.

I- Débat d’orientations budgétaires

Monsieur le Maire :

- rappelle l’obligation du débat d’orientations budgétaires selon la loi du 6 février 1992, lequel donne lieu à un échange entre les différents groupes et doit se dérouler dans les deux mois avant le budget primitif.
- informe que l’Etat autorise pour cette année à voter le budget dans un délai plus long du fait du retard des notifications de subventions, jusqu’en avril, ce qui pose des difficultés au vote du budget car cela se traduit par des notifications de subventions qui arrivent en retard. Précise que ce n’est pas une bonne façon de travailler quatre mois après le début de l’exercice.
- rappelle qu’il est possible au niveau des collectivités locales de voter le budget des subventions aux associations dans la limite de 30% par rapport à l’année précédente.
- souligne que c’est la première fois depuis le début du mandat que la Ville de Grand-Charmont dégage un excédent si important. A ce point du débat, il est nécessaire de poursuivre nos investissements et de rester attentif aux dépenses de fonctionnement.
- rend hommage au travail réalisé par Claude WEBER en tant que responsable des achats, à Robert PINTUCCI en tant que responsable de l’exécution du budget et à Djemila KEBBACHE pour le contrôle et la vérification du budget afin que les lignes budgétaires ne soient pas dépassées. Il y a toujours cette volonté de la meilleure exécution possible du budget. Ce travail a été effectué avec beaucoup de rigueur, ce qui traduit une bien meilleure situation que les années passées.
Pour 2007, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l’excédent intéressant, l’augmentation des recettes fiscales et la réduction de l’endettement permettent de voir les choses de manière positive tout en continuant à être attentif.

- informe :

Le projet de budget se construit sur la base du résultat de l’exercice budgétaire précédent. Celui-ci laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 285 607,55 €, ce qui traduit une grande maîtrise des charges de fonctionnement et la poursuite d’un désendettement significatif.

Notre endettement se situe en 2007 à 235,55 € par habitant alors que la moyenne départementale était en 2006 de 339 € par habitant et la moyenne en Franche Comté de 863 € par habitant.

En 2007, la réduction de l'annuité sera de 13 163,79 € passant de 258 818,22 € au BP 2006 à 245 654,43 € au BP 2007 et à 235 746,81 € en 2008. Elle se poursuivra au cours des prochains exercices. Cela dégage des possibilités nouvelles d'investissement.

En matière de dotations de l'Etat, celles-ci sont restées stables passant d'un total de 1 944 117,55 € en 2005 à un total de 1 954 015,54 € en 2006.

Pour 2007, le montant de la DGF annoncée devrait passer de 1 288 701 € en 2006 à 1 297 176 €. Le fond départemental de la taxe professionnelle a subi en 2006 une refonte complète de son dispositif de répartition, favorisant ainsi les communes de plus de 200 habitants dites « défavorisées », (faiblesse du potentiel fiscal ou soit par l'importance de leurs charges). Les communes de plus de 5 000 habitants sont exclues de la dotation relative à la faiblesse du potentiel fiscal, le département définissant d'autres critères d'attribution.

L'évolution de ce Fonds reste incertaine, celle-ci étant liée à l'activité économique d'établissements industriels. En 2006, la somme perçue au titre du FDTP a été de 231 994,54 € alors qu'il était de 259 963,55 € en 2005.

Au travers de la loi de finance, les bases fiscales devraient être actualisées par l'Assemblée Nationale de 1,8 % pour 2007.

Dans ces conditions, la majorité municipale, conformément à ses engagements, ne proposera aucun accroissement des taux des trois taxes directes locales en 2007.

La livraison progressive des logements nouveaux a permis d'enregistrer un accroissement des recettes de la TLE (Taxe Locale d'Equipement) passant de 7 471 € en 2005 à 85 912 € en 2006. Cette tendance au redressement des ressources fiscales doit se poursuivre et s'accroître au cours des prochaines années, redonnant progressivement à la commune quelques marges de manœuvre. C'était l'un des objectifs poursuivis par la majorité municipale. Il est en passe d'être atteint.

Cependant, l'accroissement du nombre de chômeurs dans le Pays de Montbéliard et la paupérisation accentuée d'une partie importante de notre population, nous conduit à soutenir d'importantes mesures sociales de lutte contre l'exclusion et d'aide envers la jeunesse et les familles par l'intermédiaire de nos associations TRAME, AOE et du CCAS.

Les crédits importants alloués à notre ville en 2006/2007 pour le financement du Programme de Réussite Educative locale (222 075 €) vont en particulier permettre de maintenir et de développer de manière significative ces actions sociales indispensables en direction des enfants en difficulté et de leurs familles sans trop hypothéquer le budget communal. Cela permettra de poursuivre les travaux consacrés à l'entretien du patrimoine et d'élargir les services à la population, telle la restauration scolaire totalement prise en charge par la ville et ouverte dès septembre 2006 aux enfants d'âge maternel.

En matière d'investissement, l'important dossier ANRU d'aménagement des espaces publics du quartier des Fougères va entrer dans les prochains jours en phase active grâce aux subventions très conséquentes (80 %) qui ont été obtenues.

Un important programme de travaux de voirie devrait à la fois permettre d'assurer une sécurité renforcée en divers points et carrefours de la commune (en particulier sur le chemin de l'école du Fort-Lachaux), de créer un nouveau chemin piéton et cycles vers les jonchets accompagné d'un parking pour les employés des commerces et de poursuivre par la rue Bataille et la rue des Prés la très longue liste des rues de la communes qui auront été rénovées au cours de ce mandat.

La mairie devrait en 2007 faire peau neuve, se mettre progressivement aux normes de sécurité, et permettre l'accès des handicapés et des personnes à mobilité réduite à l'accueil, à l'état civil, au service scolaire, au service élections et au CCAS.

En matière d'urbanisme, 2007 verra l'achèvement des travaux du parc naturel des jonchets, la livraison du plus important contingent annuel de logements nouveaux depuis bien des décennies (près de 150 logements), la confirmation de divers programmes dont les études sont achevées (îlot Boudard) et l'émergence de nouveaux projets destinés à conforter et à pérenniser notre niveau de population.

L'élaboration d'un budget rigoureux nécessite de disposer de la notification précise des dotations attendues (DGF, DSU, DSR). Dès que celles-ci seront connues, le projet de budget primitif pourra être soumis aux commissions municipales puis au conseil.

Madame GAUTHIER :

- demande s'il est possible de revoir les plaques d'égouts sur les routes car elles sont mal disposées et deviennent dangereuses.

Monsieur le Maire :

- précise qu'il faut prévenir les Services Techniques pour de tels problèmes afin de les isoler.

Monsieur CONTEJEAN :

- rappelle que les plaques d'égouts sont du ressort de la CAPM.

Monsieur LIRIA :

- indique qu'il est heureux que les personnes handicapées puissent avoir prochainement un accès à la Mairie car cette demande date de 1977.

Monsieur le Maire :

- précise que la restauration de la façade de la Mairie va permettre d'engager dans un même temps des travaux afin d'adapter l'accès aux handicapés. Rappelle qu'il était nécessaire d'attendre afin d'engager tous les travaux au cours d'un même mouvement et

de ne déplacer qu'une seule fois les entreprises. Cette année sera réalisé le chantier de la Mairie.

Monsieur REBOURCET :

- rappelle que depuis 1977 l'accès aux handicapés à la Mairie a été pris en compte par le transfert des bureaux au rez-de-chaussée et a amélioré la situation de manière considérable.

Madame GUICHON :

- précise qu'il est difficile d'entrer en Mairie avec une poussette.

Monsieur le Maire :

- précise que la Mairie ne connaît pas d'exemple de personne handicapée qui n'ait pu se rendre à la Mairie.

Madame DESLOGES :

- informe que la Commission Communale d'Accessibilité aux Handicapés envisage toute une série de travaux de manière à recenser dans un premier temps ce qui peut être amélioré dans la Commune et au fur et à mesure de demander les travaux nécessaires.

Monsieur BURTAUX :

- rappelle les problèmes rencontrés à la rue des myosotis, notamment les problèmes de stationnement dans tout ce secteur.

Monsieur le Maire :

- informe qu'aucune décision n'est encore prise. Il s'agit de penser les travaux de manière globale pour ce secteur également afin de ne générer qu'un seul chantier.

Monsieur CUGNEZ :

- s'avoue surpris que la rue des pervenches ait été refaite par petits bouts.

Monsieur le Maire :

- précise que cette rue et d'autres ne nécessitaient pas une réfection complète donc on a effectué des réparations à l'émulsion de goudron dans les endroits abîmés pour éviter que la chaussée ne se détériore. En 2006, 20 000 € y ont été consacrés.

Madame DESLOGES :

- rappelle que le problème des voitures en stationnement sur les trottoirs rejoint le problème d'accessibilité car ces dernières gênent les poussettes et les handicapés.

Monsieur GRILLON :

- expose :
Déclaration de l'opposition

Débat d'orientations budgétaires 2007

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs

Après votre exposé dans lequel vous nous annoncez :

- une baisse de notre endettement avec une baisse des annuités,
- une augmentation de la DGF (dotation globale de fonctionnement),
- une incertitude sur la somme perçue au titre du FDTP (fond départemental de la taxe professionnelle),
- une augmentation des recettes de la TLE (taxe locale d'équipement),
- des crédits alloués pour le PRE (programme de réussite éducative).

Nous sommes pour garder les équilibres dépenses recettes, imposées par l'exercice budgétaire.

Nous sommes constants dans la défense du programme de notre mandature.

Programme qui est le contrat passé avec nos électeurs qui représentent 49,5% des CHARMONTAIS.

Dans ce contexte, les Orientations Budgétaires 2007 de notre groupe sont :

- Dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes.
 - Renforcer la présence municipale dans les quartiers.
 - Régler les problèmes de stationnement à proximité de la chapelle du Giboulon.
- Dans le domaine de la vie associative.
 - Aider les associations.
- Dans le domaine environnement, urbanisme.
 - Créer un parking au centre du village pour nos commerces.
 - Créer des pistes cyclables et piétonnes.
 - Entretien la voirie.
 - Entretien le patrimoine, en particulier les bâtiments municipaux, notre mairie, les écoles, etc.
- Dans le domaine social.
 - Favoriser la vie aux handicapés en facilitant l'accès à tous les services dont les bureaux de la Mairie.
- Dans le domaine financier.
 - Baisser les impôts tels que Taxes d'habitation et Foncière.

Monsieur le Maire :

- relève avec intérêt et satisfaction que ces propositions sont déjà faites et engagées pour 2007 par la majorité municipale et espère que le budget affecté à toutes ces opérations sera votée par tous les membres du Conseil Municipal.
- rappelle que le problème de stationnement à proximité de la chapelle est une situation difficile mais la Ville n'a également qu'un seul café-restaurant et il n'est pas possible d'interdire aux clients de se garer à cet endroit. Il faut rester attentif à ce que les choses se passent le mieux possible car il n'y a pas de solution alternative. Pour cela, la Mairie prend régulièrement contact avec le restaurateur et les policiers municipaux vont régulièrement sur place prévenir les personnes garées sur les trottoirs que ce n'est pas une solution.
- annonce, concernant le parking au centre ville, que M. BOURQUIN a acheté la propriété au centre ville et la Commune va acheter le foncier disponible pour aménager un parking sur la partie droite de sa propriété en collaboration avec le Crédit Mutuel dans la mesure où l'agence aura un accès à son propre terrain. Cela dégagera des places de parking au centre ville et les travaux auront lieu en 2007. Cette opération est financée grâce à la vente du foncier sur les Jonchets à Néolia.

Monsieur GRILLON :

- précise qu'il ne copie pas son programme sur les axes exposés par la majorité municipale car il était déjà présenté de cette manière dans la mandature de 2001.
- pense qu'il serait bien de progresser dans le domaine de la baisse des impôts et que Grand-Charmont se trouve dans les dernières communes de l'agglomération en terme de taxes.

Monsieur le Maire :

- précise que la fiscalité a été maintenue, les impôts n'ont pas augmenté et la Ville réalise quand même un excédent donc cela ne place pas la Ville dans les dernières. Il faut toujours prévoir des financements en cas de problèmes tels que la casse d'une canalisation d'eau par exemple, il faut penser aux hivers rigoureux qui peuvent générer de lourdes factures... Il y a aussi des objectifs économiques, il faut que l'assiette fiscale soit large pour faire face.
- souligne qu'il faut rester vigilant à ce qui va se passer dans les villes de l'agglomération au niveau du budget et il n'est pas certain qu'elles dégagent toutes un excédent. La Ville de Grand-Charmont se trouve à peine plus riche avec moins d'endettement.

Arrivée de Mme VILLECOURT à 20h30.

Monsieur CONTEJEAN :

- informe que par rapport à l'allègement éventuel de la fiscalité, il peut y avoir une incidence sur les dotations et les collectivités locales peuvent gagner d'un côté et perdre

d'un autre, il faut regarder de près les répercussions sur le long terme. Il s'agit de sagesse et de rigueur.

Monsieur le Maire :

- précise qu'il s'agit du potentiel fiscal et plus la mobilisation du potentiel est importante, plus la Ville pourra percevoir de dotations de l'Etat.

II- ZAC des Jonchets : rétrocession de la Commune des parcelles AN 135 et AN 28 (situées hors du périmètre opérationnel de la ZAC des Jonchets)

Monsieur REBOURCET :

- Demande de bien vouloir se prononcer sur l'acquisition par la ville des deux parcelles énoncées :

Par délibération n° 515 en date du 16 novembre 2006, le conseil municipal a accepté la cession par la SEDD à titre gratuit des voiries et espaces libres de la ZAC des Jonchets.

Cependant, le plan de géomètre servant de base à cette cession n'intégrait pas les parcelles AN 135 (977 m²) et AN 28 (74 m²) situées hors périmètre opérationnel de la zone et acquise à l'origine à l'amiable à Monsieur le Docteur SOMMER.

Il convient, pour compléter l'acte de cession, d'approuver l'acquisition par la ville à titre gratuit de ces deux parcelles. Le plan joint précise l'emplacement de ces deux parcelles sur l'emprise et en bordure du chemin piétonnier et cyclable reliant la ZAC des Jonchets à la rue de la Libération.

Vote : unanimité

III- Avenant à la convention ANRU Pays de Montbéliard, présentation de l'étude urbaine portant sur l'îlot Boudard

Monsieur REBOURCET :

- demande de bien vouloir approuver l'avenant au projet ANRU comprenant pour GRAND-CHARMONT des opérations de construction de logements nouveaux en locatif et en accession à la propriété et de restructuration des voiries et des espaces publics sur l'îlot Boudard pour un montant estimé à 10 320 000 € :

La mise en place de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain a conduit la CAPM à élaborer en 2005 un dossier complet reprenant l'ensemble des projets programmés dans les sites de l'agglomération entre 2004 et 2008.

Ce dossier ANRU est donc un dossier d'agglomération au sein duquel sont présentés les projets des communes de MONTBELIARD, AUDINCOURT, GRAND-CHARMONT, VALENTIGNEY, BETHONCOURT et ETUPES.

Le 21 décembre 2005, l'ANRU a signé une convention avec l'agglomération et les communes concernées fixant le programme d'intervention et les participations financières jusqu'en 2012.

A l'époque cependant, l'ANRU avait demandé des études complémentaires sur certains sites afin de mieux finaliser et de prolonger les projets. Le résultat des études permet aujourd'hui d'étoffer le programme d'intervention qui doit faire l'objet d'un avenant global à la convention Pays de Montbéliard.

Ces opérations ont fait l'objet d'une étude urbaine à maîtrise d'ouvrage CAMP réalisée par l'équipe BOUILLAUD DONNADIEU JACOTOT portant sur un large périmètre de plus de 4 ha intégrant le foncier CAPM de l'école Boudard et des A.P.P., le foncier Néolia des anciennes tours de l'ALTM et de l'actuel B2, le foncier communal des batteries de garages rue de Picardie, de l'entrée en forêt et de l'arrière du centre commercial.

L'étude maintenant achevée laisse apparaître que 140 à 150 logements pourraient être construits dans ce périmètre en lieu et place des 140 logements démolis ou en passe de l'être (tours ALTM et B2).

Mêlant locatif et accession, habitat individuel, intermédiaire et collectif, ce nouveau quartier devrait contribuer à la diversification de l'offre immobilière et attirer des familles nouvelles tout en maintenant sur le quartier les familles qui y résident.

L'étude urbaine qui est présentée, définit un parti d'aménagement, un plan masse, des principes d'habitats qui devront être respectés par les constructeurs aménageurs afin de donner à l'ensemble qualité, équilibre et cohérence. Cependant, les études architecturales détaillées, îlot par îlot, devront être menées à l'initiative des bailleurs et promoteurs institutionnels, tels Néolia, ou la Foncière logements, qui sont pressentis pour mener à bien ce programme.

Monsieur le Maire :

- propose de visionner la projection présentée par Monsieur REBOURCET.

Monsieur GRILLON :

- demande si le nombre de logements par hectare est aux normes.

Monsieur le Maire :

- la norme est de 35 logements par hectare au minimum, or l'étude urbaine porte sur 35 logements par hectare.

Monsieur GRILLON :

- s'inquiète que son calcul quant aux logements par hectare révèle 150 logements aux Jonchets et 150 logements à l'îlot Boudard pour une plus petite surface.

Monsieur le Maire :

- précise qu'il s'agit de documents datant de 2001, c'est-à-dire au début de la réflexion mais depuis, il y a eu une évolution.
- informe que le PLH a été voté à la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard. Selon ce plan local de l'habitat, en cœur d'agglomération, la densité minimum est de 35 logements par hectare et il est tout à fait possible d'aller jusqu'à 60 logements par hectare. La Ville de Grand-Charmont est donc conforme aux recommandations du PLH avec 35 logements/hectares.

Vote : 19 pour
7 abstentions

**IV- Programme des actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007
(programme d'actions CUCS et PRE)**

Madame VILLECOURT :

- informe que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a remplacé le Contrat de Ville et s'y ajoute le Programme de Réussite Educative. Il sera signé à la CAPM en date du 26 mars 2007 et sera représenté ensuite en Conseil Municipal. Il est possible de voter ce jour la programmation car elle est figée puis le volet intercommunal sera voté lors d'un prochain Conseil Municipal.

Ce programme permet de solliciter les subventions des différents partenaires :Etat (ACSE), Conseil Régional, Conseil Général, CAPM, CAF...

Madame DESLOGES :

- précise qu'il manque une fiche action parmi celles proposées, il s'agit de l'analyse de la parole pour une somme de 1460 € avec pour objectif de mettre en place des ateliers d'expressions à partir des expériences des uns et des autres, proposer des informations permettant de cibler le public et faire face aux diverses situations rencontrées. C'est une action qui se fait envers les animateurs qui souvent se trouvent démunis face aux comportements des enfants en difficultés, elle est pilotée par le CCAS.

Madame VILLECOURT :

- souligne que beaucoup d'actions existaient dans la Contrat de Ville et ont basculées dans le CUCS. Une chose a été ajoutée en ce qui concerne les actions 10-13 ans qui sont pilotées par l'Association des Œuvres Educatives et les actions en ce qui concerne l'accueil des élèves en difficultés au sein de la restauration scolaire.
- propose d'approuver la présente programmation CUCS et PRE et de solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires.

Vote : unanimité

V- **Demande de subvention auprès de l'état, au titre de la Dotation Globale d'équipement 2007**

Monsieur le Maire :

- propose de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE pour 2007 afin d'assurer le financement du programme annuel des travaux d'aménagement et de réfection des voiries. Ce programme 2007 comprendrait :
 - la modification du carrefour situé à l'intersection de la rue de la Libération et de l'avenue Pasteur (RD 136) afin d'atténuer la vitesse sur cet important point de passage en entrée de ville.
 - l'aménagement du carrefour à l'intersection de la rue des Pervenches et de la rue des Bleuets afin d'atténuer la vitesse et de sécuriser ce carrefour.
 - l'aménagement d'un cheminement piétonnier et cyclable et d'une aire de stationnement entre le centre ville et le vallon des Jonchets sur l'emplacement réservé au PLU affectant la propriété BOLLET.
 - l'aménagement d'un chemin piéton facilitant l'accès à la halte garderie depuis la rue de Flandres.
 - la réfection d'une fraction de la rue des Prés, chaussée et trottoirs entre le magasin Huit à 8 et l'intersection avec la rue Boillot
 - la réfection de la rue Bataille, chaussée et trottoirs, et du parking Bataille

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 109 829,06 € HT.

Le taux de la subvention sollicitée au titre de la DGE est de 25 % de la valeur hors taxe des travaux.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération serait le suivant :

Etat, au titre de la DGE : 25 % du montant HT soit :	27 457,27 €
Ville de Grand-Charmont, hors la TVA 75 % du montant HT soit :	82 371,79 €
Total HT :	109 829,06 €
TVA :	21 526,50 €
	<hr/>
TOTAL TTC :	131 355,56 €

- demande :

- de bien vouloir approuver le programme des travaux proposé ainsi que le plan prévisionnel de financement,
- d'autoriser le Maire à solliciter la présente subvention,
- de confirmer l'engagement de la commune à prendre à sa charge la part de financement qui ne serait éventuellement pas acquise.

Madame GUICHON :

- demande quand la Commune pourra récupérer la TVA.

Monsieur le Maire :

-La TVA sera récupérée partiellement par la Commune au bout de deux ans.

Vote : unanimité

VI- Demande de subvention auprès du Conseil Général du Doubs, au titre des aménagements de sécurité en faveur des écoliers.

Monsieur le Maire :

- propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Doubs au titre des aménagements de sécurité en faveur des écoliers (dans un rayon de 150 mètres autour d'une école) :

1) l'aménagement du carrefour situé à l'intersection de la rue de la Libération (RD136) et de la rue des Marguerites afin de sécuriser l'accès piétonnier à l'école du Fort-Lachaux et d'apaiser la vitesse préoccupante à cet endroit très fréquenté par les élèves aux entrées et sorties d'école :	10 869,57 €
2) l'aménagement d'un passage piéton sécurisé rue de la Libération (RD136) sur le chemin de l'école entre la ZAC des Jonchets et l'école du Fort-Lachaux :	15 050,17 €
TOTAL HT :	25 919,74 €

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés à raison de 30 % du montant HT des travaux.

Le plan prévisionnel de financement serait le suivant :

Conseil Général au titre des aménagements de sécurité en faveur des écoles, 30 % soit :	7 775,92 €
Ville de Grand-Charmont, hors la TVA : 70 % soit :	18 143,82 €

Total HT :	25 919,74 €
TVA :	5 080,27 €
TOTAL TTC :	31 000,01 €

- demande :

- de bien vouloir approuver le programme des travaux proposé ainsi que le plan prévisionnel de financement,
- d'autoriser le Maire à solliciter la présente subvention,
- de confirmer l'engagement de la commune à prendre à sa charge la part de financement qui ne serait éventuellement pas acquise.

Madame GUICHON :

- demande si les personnes handicapées seront prises en compte.

Monsieur le Maire :

- Rappelle que les travaux au Centre Médico Social ont permis l'accessibilité aux handicapés et par la suite cette question sera systématiquement prise en compte.

Vote : unanimité

VII- Règlement du nouveau cimetière communal

Monsieur le Maire:

- propose d'approuver un nouveau règlement du cimetière de Grand-Charmont intégrant l'ensemble des pratiques autorisées relatives à l'inhumation et à l'accueil des cendres des défunts.

Venant compléter l'offre de concessions temporaires, trentenaires et cinquantenaires et dans le strict respect de la laïcité, un carré confessionnel au rite musulman et un carré des chapelles sont créés.

Le jardin du souvenir, les tombes d'incinération et le columbarium sont également intégrés au règlement remanié.

Un logiciel de gestion du cimetière accompagné d'un plan numérisé devrait être mis au point prochainement afin de faciliter le suivi de ce service.

Monsieur FERNETTE :

- demande si les concessions échues seront enlevées.

Monsieur le Maire :

- informe qu'un logiciel va être mis en place à l'état civil afin de pouvoir élaborer un suivi des concessions.

Vote : unanimité

VIII- QUESTIONS DIVERSES

Madame BATTAGLIA:

- demande ce que va devenir la station essence.

Monsieur le Maire :

- informe qu'elle sera démolie.

Monsieur LIRIA :

- demande s'il n'y a plus de pollution.

Monsieur le Maire :

- répond que la dépollution a été réalisée et qu'il peut toujours y avoir des traces de pollution mais cela n'empêche pas la démolition.
- souligne qu'il est difficile de trouver une entreprise pour démolir dans un même temps l'ancienne maison de l'enfant et la station essence.

Monsieur FERNETTE :

- demande s'il est possible d'ouvrir les portes du cimetière communal un jour avant et un jour après la Toussaint afin de permettre aux voitures d'y entrer et faciliter l'accès aux personnes âgées.

Monsieur LIRIA :

- constate que la pelouse entre le bâtiment Normandie et les jardins communaux est sale et demande s'il est possible de faire intervenir Néolia.

Monsieur GRILLON :

- précise que le site Internet de la Ville de Grand-Charmont est à mettre à jour dans la rubrique divers, dépannage :

- dépannage électricité : 0810 333 225
- dépannage gaz : 0810 433 025

Monsieur CUGNEZ :

- s'inquiète de la sécurité des membres du Conseil Municipal dans la salle Bataille.

Séance levée à 21h30.